

EGLISES

Les autorités civiles rendent hommage au travail des Églises

Tags: Ref FR (/tag/Ref-FR.html) Synode (/tag/Synode.html) Politique (/tag/Politique.html)

Pour son synode inaugural de législature, l'Église réformée fribourgeoise a invité des représentants des autorités à prendre la parole.

Par **Joël Burri**

Photo: les délégués des différentes paroisses ont prêté serment à l'occasion d'un culte.

«Une vie sans religion est une vie sans principe affirmait Gandhi. Et une vie sans principe est un gouvernail», a rappelé Georges Godel, président du Conseil d'État fribourgeois samedi à Morat devant le synode de l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg (EERF). L' élu s'est réjoui que dans la société fribourgeoise, «l'utilisation de la religion comme instrument de domination» appartienne au passé. Toutefois il a regretté le désengagement des plus jeunes en matière de religion. «Le doute fait souffrir, car on ne sait plus où est la vérité.» Aussi au nom du Gouvernement, Georges Godel a «remercié celles et ceux qui s'engagent au quotidien pour leur Église.»



Avant lui, le président du Grand Conseil, Markus Ith a rappelé que «le Parlement fribourgeois s'intéresse aux travaux des Églises qui agissent en faveur de la population.» S'adressant aux Églises, il a déclaré: «la cohabitation des différentes religions dans notre canton est un fruit de votre travail.»

Ces différents discours ont été tenus à l'occasion du synode inaugural de législature 2018-2021 durant lequel les différentes commissions du Synode ont été élues. Pierre-Alain Sydler a été réélu à la présidence du bureau du Synode aux côtés de Jean-Pierre Javet et Ulrich Wagner. «Le Synode discute de beaucoup de choses spirituelles, mais aussi de choses plus administratives. Un peu d'humour parfois ça ne serait donc pas gênant», a déclaré le président. Avant cette partie formelle, les délégués des différentes paroisses ont prêté serment à l'occasion d'un culte.

L'élection du Conseil synodal (exécutif) de l'EERF se fait avec un décalage de 2 ans par rapport aux législatures du Synode ce qui évite que l'entier des autorités ecclésiastiques se renouvellent simultanément.
